



**Conseil du 11^e arrondissement de Paris
Séance du mercredi 24 janvier 2024**

**Vœu relatif à l'orientation vers l'hébergement
des bénéficiaires du Plan Grand Froid**

Considérant, que le 115 de Paris est quotidiennement confronté à un niveau de demandes de mise à l'abri qui dépasse l'offre disponible et qu'en moyenne plus de 1000 personnes par jour appellent le 115, formulent une demande de prise en charge dont 80 % reçoivent une réponse négative ;

Considérant qu'en refusant de répondre aux insuffisances actuelles, faute de solutions structurelles, l'État remet en cause le principe d'inconditionnalité de l'hébergement et ne répond pas à ses obligations ;

Considérant l'augmentation du nombre de personnes sans-abri et de petits campements dans le 11^e arrondissement signalés par les maraudes d'intervention sociales et les riverains ;

Considérant tout particulièrement les situations signalées rue du Général Renault, avenue de la République, place Léon Blum, rue Oberkampf, passage Sainte-Anne Popincourt, Villa Marcès, impasse de la Baleine ou encore place de la République, entre autres ;

Considérant que le 8 janvier, lors du déclenchement du plan Grand Froid, la Préfecture de la région Île-de-France a annoncé la création de 328 places d'hébergement supplémentaires dont 40 sont implantées dans des locaux de la Ville de Paris ;

Considérant que depuis 2010, le 11^e arrondissement participe activement au déploiement du dispositif Grand Froid par la mise à disposition de la salle municipale Jean Aicard ;

Considérant que ce dispositif d'accueil continu permet d'héberger 20 personnes sans-abri orientées par le Samu Social de Paris en lien avec les maraudes d'intervention sociales : Mis Oppélia Charonne, Unité d'Assistance aux Personnes Sans-Abri, Maraude Emmaüs du Bois de Vincennes ou encore le 115 ;

Considérant que depuis 2010, l'ensemble des personnes hébergées dans la salle Jean Aicard reçoivent des propositions d'hébergement adaptées à leurs situations socio-administratives, leur permettant de sortir durablement de la rue ;



Considérant que dans ce cadre, la mise à disposition de la salle Jean Aicard est un levier solidaire essentiel qui permet l'accompagnement et l'orientation de nombreux Parisiennes et Parisiens en situation de précarité et d'exclusion. Cependant, ces solutions d'hébergement d'urgence temporaire et collectif ne peuvent être considérées comme des réponses adaptées sans une offre pérenne de nature à permettre une sortie durable de la rue ;

Considérant que le SIAO 75 a indiqué que cette année seulement 50% des personnes hébergées dans la salle Jean Aicard se verrait proposer une orientation en raison de la saturation du parc d'hébergement francilien, laissant craindre une remise à la rue pure et simple des 10 autres personnes ;

Considérant que la crise structurelle de l'hébergement d'urgence en France oblige les acteurs de la veille sociale à hiérarchiser des situations d'urgence. En créant une concurrence entre des publics vulnérables, l'État participe, de fait, à un tri entre les publics vulnérables au moyen de critères et de moyens toujours plus restreints ;

Considérant le courrier du Maire du 11^e en date du 17 janvier 2024 au directeur général de la DRIHL pour demander à l'État des moyens à la hauteur de cet objectif humanitaire ;

Sur le rapport de Monsieur Sofiane KADDOUR-BEY,

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement, et des élu.e.s du groupe Paris 11 en Commun, du groupe Ecologiste du 11^e, et du groupe Communiste et Citoyen,

Le Conseil du 11^e arrondissement demande à l'État :

Que des places adaptées soient proposées par l'Etat à l'ensemble des personnes hébergées dans la salle Jean Aicard lors de leur sortie, afin qu'aucun bénéficiaire ne soit remis à la rue sans proposition préalable.

Résultat des votes :

Pour : Les élu.e.s du groupe Paris 11 en Commun : socialistes, écologistes et apparentés, du Groupe Ecologiste du 11^e, du groupe Communiste et Citoyen, M. Grégory MOREAU, et du groupe Changer Paris

Le vœu est adopté à l'unanimité